

SAINT-JEAN-D'ILLAC

Un sursis pour le pylône

TÉLÉCOMMUNICATIONS Le bail avec Télédiffusion de France, qui arrivait à son terme courant décembre, est prolongé jusqu'à la fin avril 2010

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.com

A l'heure où l'on s'interroge sur les effets des ondes électromagnétiques sur la santé, les enfants de la crèche Brin d'Malice et de la halte-garderie devront patienter avant de voir disparaître l'énorme verrue qui se dresse à proximité du bâtiment dédié à la petite enfance.

Appartenant à Télédiffusion de France (TDF), ce pylône, d'une hauteur de 45 mètres, sert de support à une antenne relais de téléphonie mobile, en l'occurrence pour Bouygues Telecom. Le bail de l'antenne, qui arrivait à échéance le 9 décembre, ne devait pas être renouvelé.

Le maire Jacques Fergeau s'y était engagé à plusieurs reprises. Il avait même fait de la dépose de la structure un de ses thèmes de campagne, lors des municipales.

La promesse ne sera pas tenue, du moins pas dans les délais prévus. Jacques Fergeau vient en effet d'accorder un avenant à TDF permettant à ce dernier de rester en place jusqu'au 30 avril 2010. Trop heureux de pouvoir accrocher le premier magistrat sur un sujet aussi sensible, les élus de l'opposition ont profité du dernier conseil municipal pour demander des comptes par voie écrite.

La piste du château d'eau

« Le bail a été prolongé afin de retirer l'installation technique du pylône et les câbles de raccordement pour l'installer sur un nouveau site dès l'obtention des autorisations administratives requises », indique le contrat dans son article 15.

Dans sa missive, Jean-Pierre Allemand ne manque pas de rappeler que la commission du développe-



Le pylône est à quelques mètres seulement de la crèche Brin d'Malice. PHOTO O. D.

ment durable du 29 mai dernier avait proposé la piste du château d'eau pour l'accueil des nouvelles installations. « Vous y étiez auparavant opposé, ainsi que le maire de Martignas. Celui-ci avait manifesté son opposition en conseil d'administration du Sivu. Pourquoi cette volte-face à présent ? »

« Je vous confirme que le château est un site candidat pour recevoir l'équipement actuellement situé sur le pylône », a confirmé le maire, signalant au passage que l'autorisation donnée d'installer ce pylône avait été accordée sous l'ère

Pierre Favre. Comprenez : sous l'égide d'une municipalité de droite soutenue par l'opposition actuelle.

Troisième génération

Jacques Fergeau reconnaît que les caractéristiques du réservoir et les coûts représentés par une opération de transfert font de ce site la meilleure option possible.

Une étude de faisabilité en cours de réalisation doit déterminer la validité du projet. Sachant que d'autres antennes surmontent déjà l'édifice de béton planté près

du cimetière. L'étude doit aussi définir la hauteur maximale disponible au-dessus du château d'eau, en fonction des contraintes imposées par la direction générale de l'aviation civile relatives à la proximité de l'aéroport.

Quant au déploiement de la 3G (troisième génération) tant attendu, « cela fait bien partie des objectifs fixés par les opérateurs concernés », relate le maire, assurant que la population serait à l'avenir informée sur les évolutions liées aux points d'implantation des antennes relais.